

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL F S G T

Contre la Montre par équipes

Hommes

Féminines

4 participants

3 participantes

Le règlement est celui élaboré par la commission cycliste F S G T de Saône et Loire



Catégorie 1	1 point	Catégorie 2	2 points
Catégorie 3	3 points	Catégorie 4	4 points
Cyclo de 16 à 49 ans	4 points	Cyclo de 15 ans	5 points
Catégorie 5	5 points	Cyclo de 50 à 59 ans	5 points
Catégorie 6	6 points	Cyclo de 60 ans et plus	6 points
	Catégorie Féminines		7 points

Les points suivants sont attribués à chaque participant

L'addition des points des 4 coureurs détermine leur catégorie de classement

Catégorie 1	4 à 6 points
Catégorie 2	7 à 10 points
Catégorie 3	11 à 14 points
Catégorie 4	15 à 18 points
Catégorie 5	19 à 22 points
Catégorie 6	23 points et plus
	Catégorie Féminines
	3 féminines

Le temps est pris sur le 4^{ème} équipier ou sur la 3^{ème} féminine

Cette épreuve contre la montre par équipe de 4 coureurs est ouverte aux autres fédérations et aux non licenciés avec un classement séparé.

Les équipes composées de coureurs de différents clubs ou d'autres fédérations que FSGT 71 ne pourront prétendre aux titres et se verront attribués un classement séparé, un masculin et un féminin.

